



BANQUE des
TERRITOIRES



Hub des Territoires[®]

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

**Préserver la qualité de l'eau potable :
comment protéger efficacement nos
captages ?**

07/10/2026



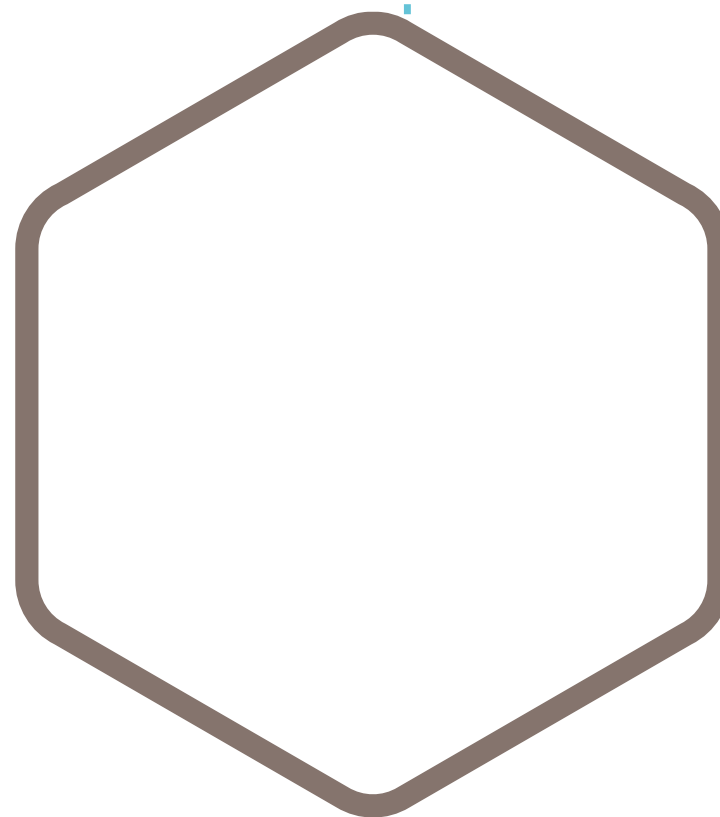
BANQUE des
TERRITOIRES



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

30/09/2026



Anne-Sophie HAINSSSELIN

*Directrice de projet Hub des Territoires
à la Banque des Territoires*



Solène LE FUR

*Directrice du programme
Aquagir
Banque des Territoires*



02

**Où en est le Groupe
National Captages ?**

Les intervenants

Laurent TELLECHEA

*Adjoint de la Sous-Direction
EAURE
Ministère de la Transition
Ecologique*



Guillaume JUAN

*Responsable du Centre de
ressources captages
OFB*



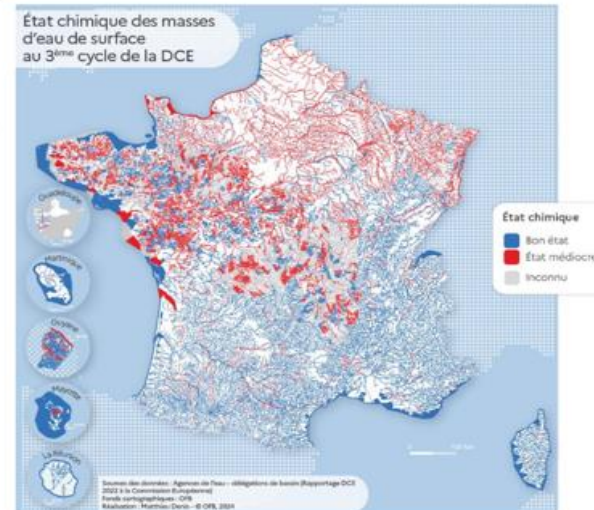
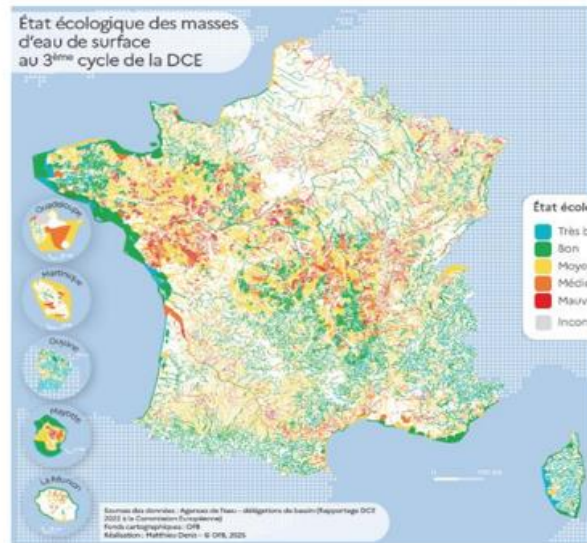
Géraldine ROLLIN

*Directrice d'investissement
Eau
Banque des Territoires*

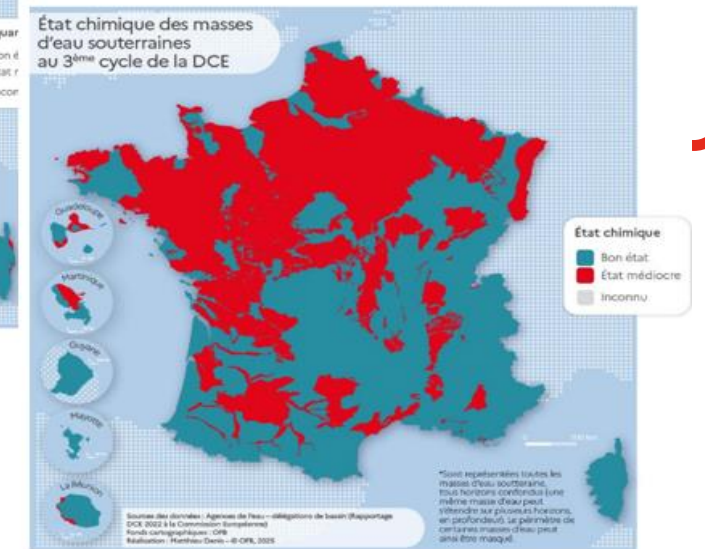


Une qualité de l'eau potable dépendante de la qualité des eaux brutes

Qualité des eaux superficielles et souterraines en France (2025)



- 44% des 11 406 masses d'eau de surface sont au moins en bon état écologique
- 68% des masses d'eau sont en bon état chimique



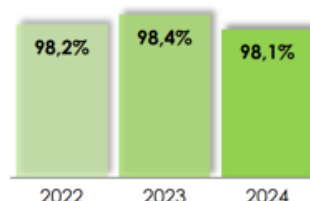
- 88% des 689 masses d'eau souterraine sont en bon état quantitatif
- 68% des masses d'eau sont en bon état chimique

Une qualité des eaux distribuées en France impactée par les pesticides

Qualité microbiologique des eaux distribuées

98,1 % de la population a été alimentée par de l'eau respectant en permanence les limites de qualité fixées par la réglementation pour les paramètres microbiologiques. Ce pourcentage reste stable en 2024.

100 % de la population alimentée par des réseaux de distribution desservant plus de 50 000 habitants ont reçu, tout au long de l'année 2024, de l'eau de bonne qualité microbiologique, contre 89,8 % de la population desservie par de très petits réseaux de distribution (alimentant moins de 500 habitants).

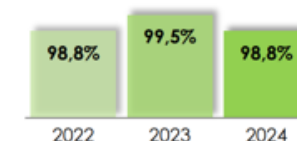


Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des nitrates

98,8 % de la population a été alimentée par une eau dont la qualité respectait en permanence la limite de qualité de 50 mg/L fixée par la réglementation pour les nitrates. Ce résultat diminue légèrement par rapport à l'année dernière.

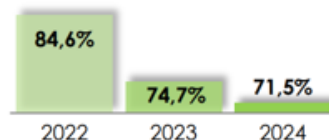
Pour 60,4 % de la population, la concentration maximale en nitrates dans l'eau du robinet était inférieure à 25 mg/L.

Environ 830 000 habitants (1,2%) ont été alimentés en 2024 par une eau au moins une fois non-conforme, ayant pu conduire à une restriction temporaire de l'usage de l'eau du robinet pour la boisson, pour les nourrissons et les femmes enceintes.



Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des pesticides et métabolites

71,5% de la population a été alimentée en permanence par de l'eau respectant les limites de qualité réglementaires pour les pesticides et métabolites. Toutefois, pour la quasi-totalité de la population alimentée par une eau non conforme, les dépassements des limites de qualité ont été limités en concentration et/ou dans le temps, ne nécessitant pas une restriction de l'usage de l'eau du robinet pour la boisson (2 situations de restriction d'usage en 2024).



Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des substances per et polyfluoroalkylées (PFAS)

Le contrôle sanitaire se met en place progressivement et les réseaux suspectés d'être les plus concernés ont été ciblés en priorité. 93,6 % de la population concernée par des contrôles (soit 7,44 millions de personnes sur les 7,95 millions dont le réseau de distribution a été contrôlé en 2024) a été alimentée par une eau en permanence conforme à la limite de qualité fixée par la réglementation européenne. Environ 506 700 personnes ont été concernées par au moins un prélèvement non conforme sur leur réseau de distribution (6,4% de la population concernée par les contrôles).

Les intervenants

Laurent TELLECHEA

*Adjoint de la Sous-Direction
EAURE
Ministère de la Transition
Ecologique*



Guillaume JUAN

*Responsable du Centre de
ressources captages
OFB*



Géraldine ROLLIN

*Directrice d'investissement
Eau
Banque des Territoires*



Etat des lieux de la qualité des eaux aux captages

Données issues du contrôle sanitaire sur l'eau brute

Complétées des données DCE

<https://ades.eaufrance.fr/>

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-leau-du-robinet/>



Chronique de données :
2018 - 2023

29 177 installations



821 paramètres
physico-chimiques

*Nitrates, PPP, autres
(HAP, benzène ...)*

Arrêté 11 janvier 2007



Analyse de pics de pollution

identification des stations dont une
valeur maximale dépasse un des
seuils (Vmax)



70 % environ des stations cumulent 1 à 3 prélèvements sur la période 2018-2023.

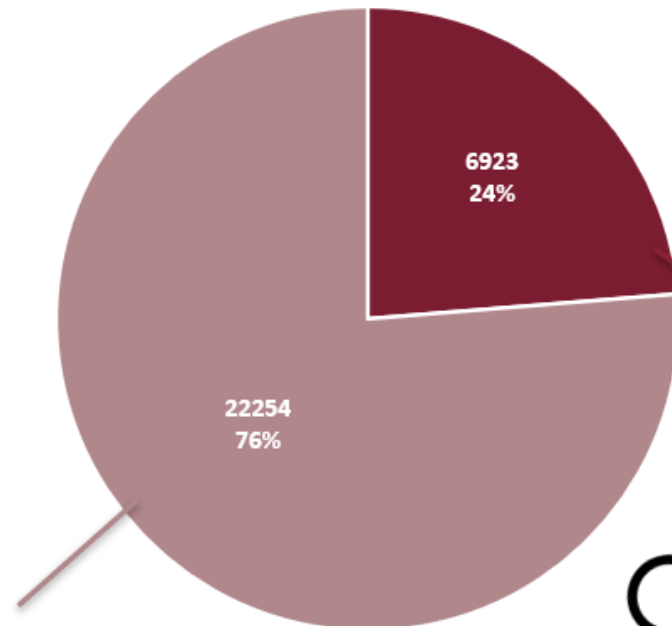


80% des normes de qualité eau distribuée

Normes de qualité eau distribuée

80% des normes de qualité eaux brutes

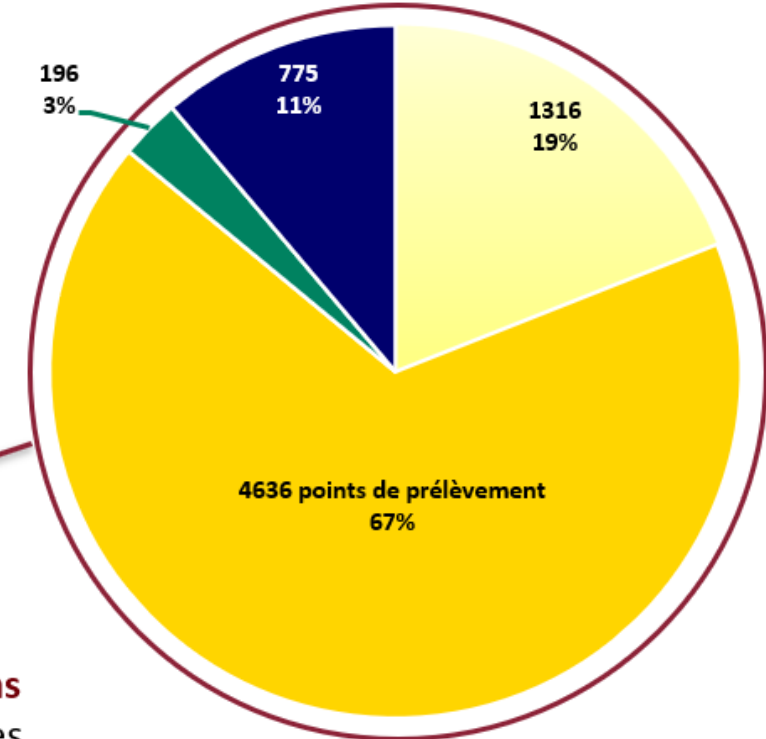
Normes de qualité eaux brutes



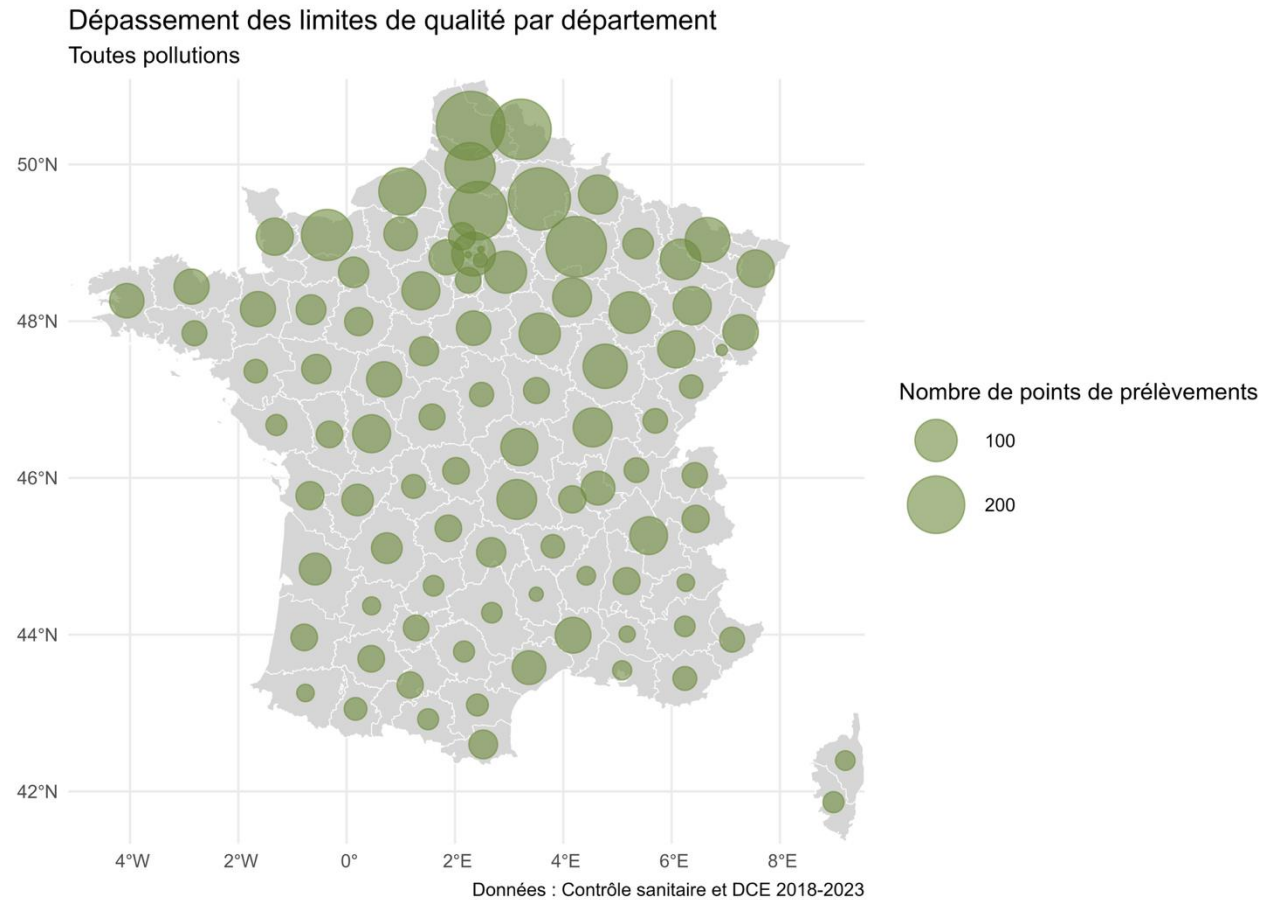
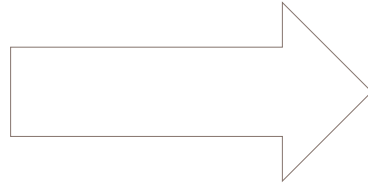
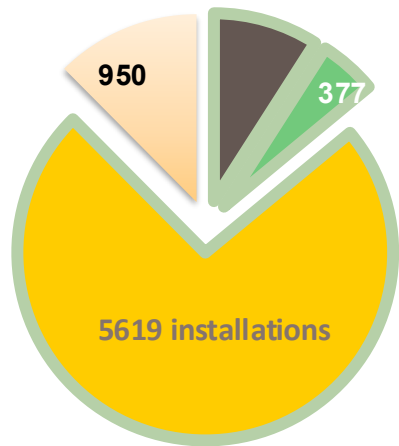
Points de prélèvement sans dépassement des seuils



Parmi l'ensemble des points de prélèvement en France **1/4 des installations** soit **6 923 installations** avec au moins un dépassement des seuils

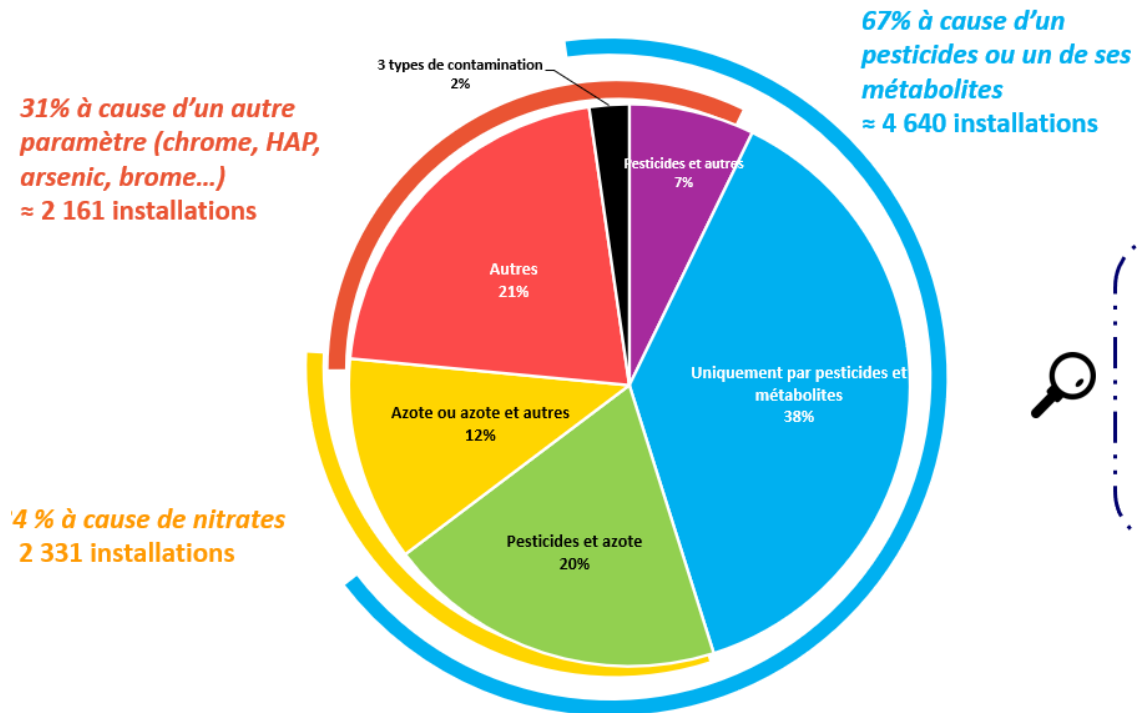


Chiffres clefs - état des lieux qualité des eaux aux captages



Etat des lieux – cause des dépassements

≈ 6 923 installations dépassant le seuil de 80% des normes de qualité "eaux distribuées" par source de pollution



Pour 23 % de ces installations, au moins un dépassement est liée à un pesticide toujours utilisé*

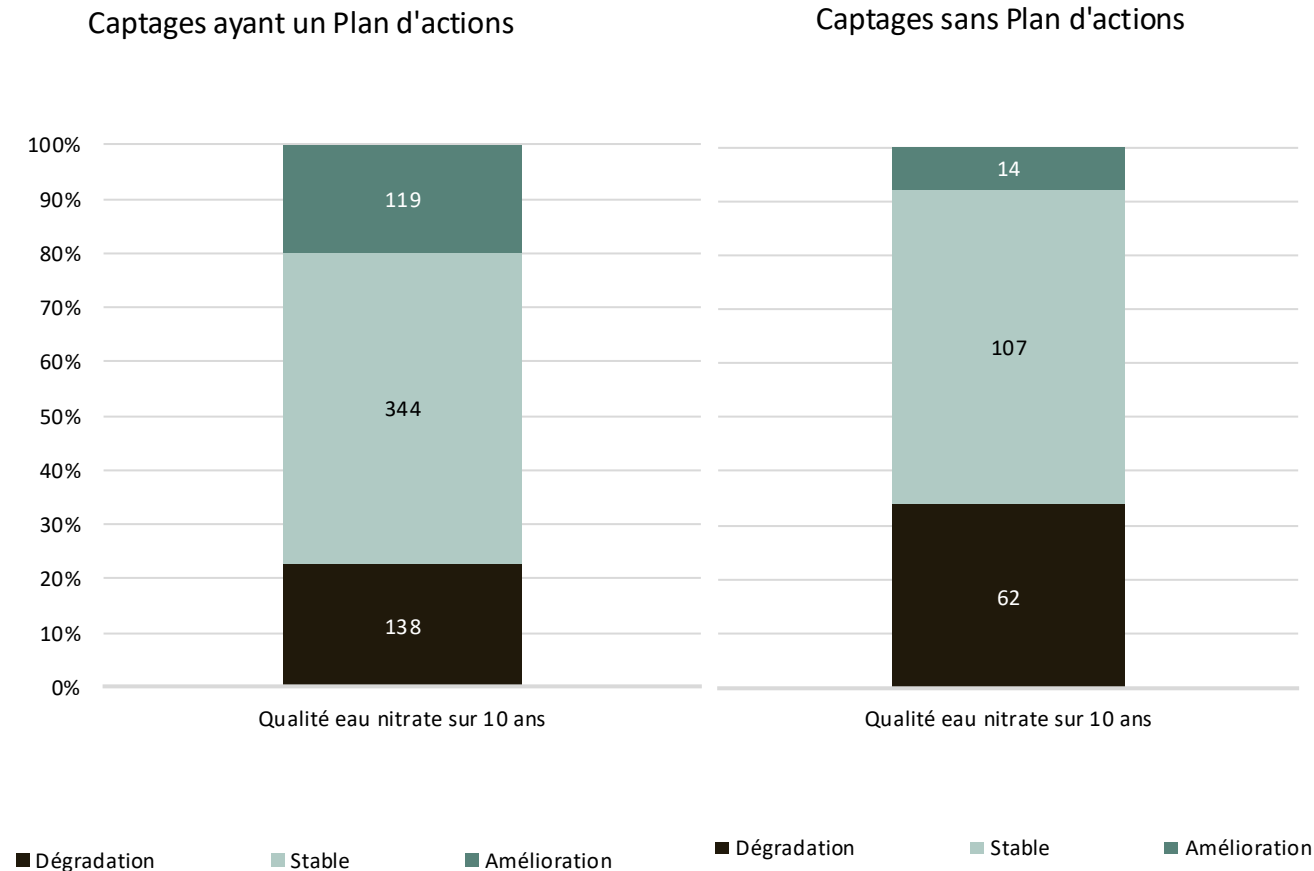
Pour 1,8 % de ces installations, au moins un dépassement est liée à un PFAS

Une politique sur les captages qui n'a pas atteint ses objectifs

- 1150 captages prioritaires identifiés depuis 2009 + 2013
- 61% avec un plan d'actions et 15% avec une ZSCE, 2% (22) en phase d'obligations
- 75% de la population alimentée avec une eau conforme toute l'année vs 94% en 2020
- Contentieux européen sur les nitrates et précontentieux sur les pesticides
- Fermeture de 14 640 captages pour l'adduction en eau potable entre 1980 et 2025
 - La première cause d'abandon (31,9 % des situations).sur cette période incombe à la dégradation de la qualité de la ressource en eau (pesticides et nitrates, microbiologie, turbidité ...)

Mais des plans d'action nécessaires

Une action positive et des exemples encourageants à généraliser



Les intervenants

Laurent TELLECHEA

*Adjoint de la Sous-Direction
EAURE
Ministère de la Transition
Ecologique*



Guillaume JUAN

*Responsable du Centre de
ressources captages
OFB*

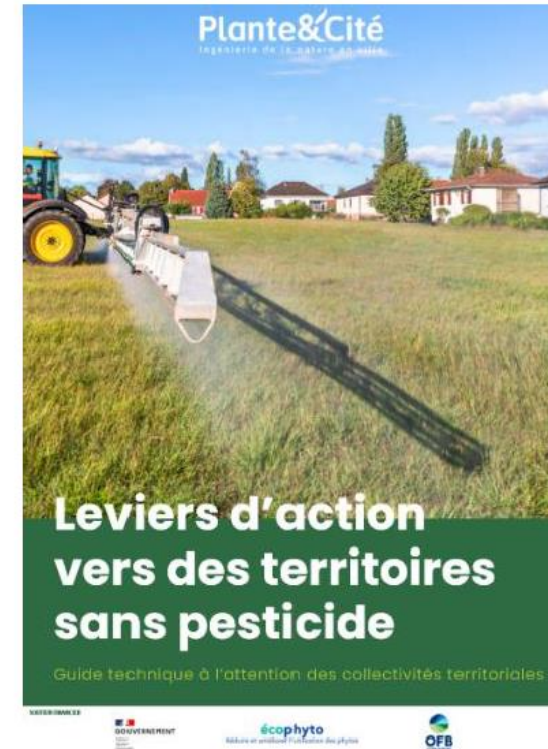
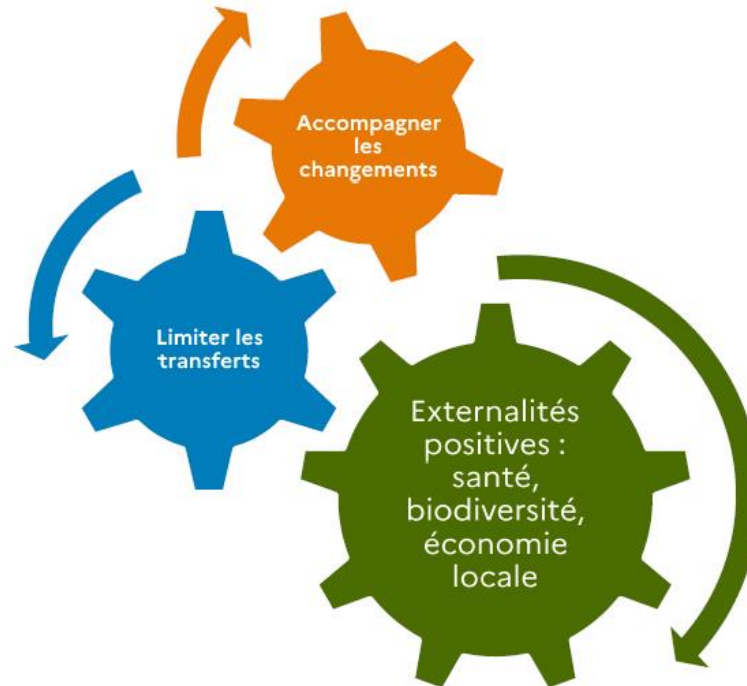


Géraldine ROLLIN

*Directrice d'investissement
Eau
Banque des Territoires*



Comment agir ?



Besoin de professionnel(le)s qualifié(e)s et expérimenté(e)s
dédié(e)s à l'animation de la démarche + animation agricole

Professionnel(le)s intervenant dans les démarches territoriales associées aux AAC

1 200 professionnel(le)s exerçant des missions liées à la qualité de l'eau et la transition agroécologique (en dehors des bureaux d'études, instituts de recherche et services)



dont ~ **650** animateur(trice)s de démarches territoriales de protection de la qualité de l'eau dans les AAC

+ 100 depuis novembre 2023

Un dispositif national pour le développement des compétences

Dédié aux **animateur·rices** des démarches territoriales pour la qualité de l'eau

Animation de réseau



Grands prix « préservation des captages d'eau potable », rencontres nationales, animation des « têtes de réseaux »

Accompagnement technique



Journées d'échanges techniques, formations

Production et mise à disposition de ressources



Webinaires, guides méthodo, fiches REX, lettres d'information

Suivez-nous !



Guillaume JUAN



Laura PEIGANU

captages@ofb.gouv.fr

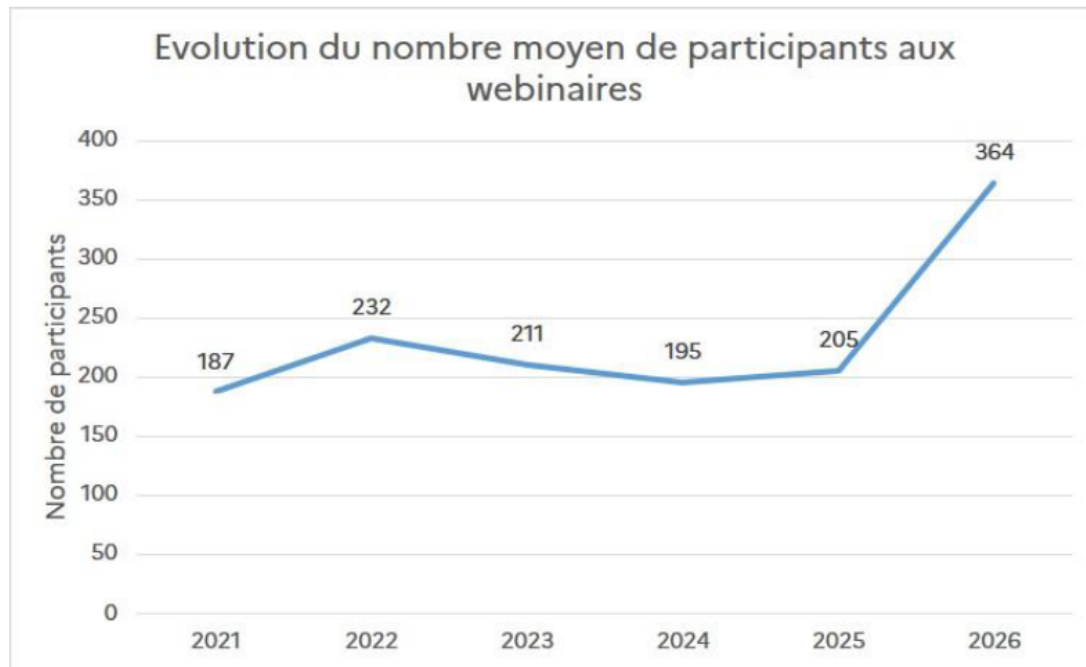
Des rencontres du réseau sous des formats différents

- 1 fois par an à Paris
- Formats :
 - > à distance ou en présentiel
 - > interventions en plénière et échanges en petits groupes

100 participants en moyenne



Des webinaires fréquents et très suivis



35 webinaires depuis 2021

Taux de satisfaction des participants ayant répondu au questionnaire

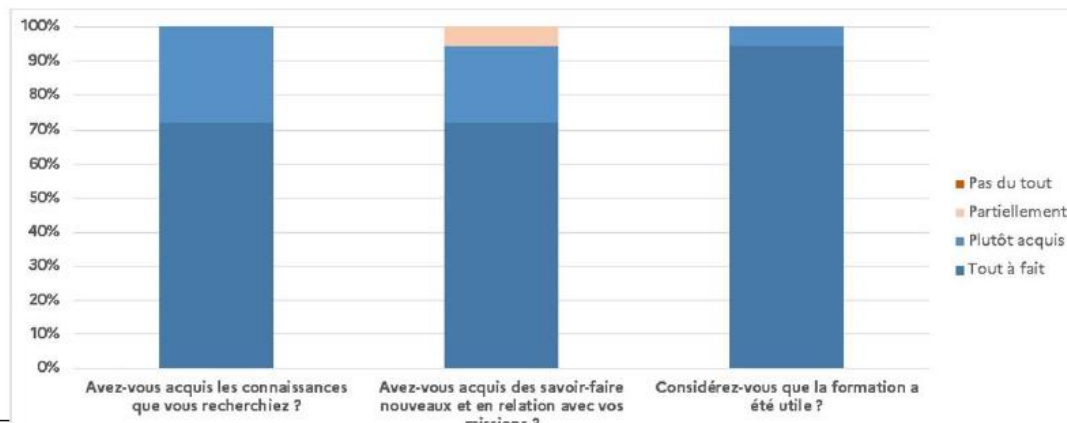


Une formation expérientielle pour accompagner les changements au catalogue de l'OFB



60 animateur·rices formés depuis 2023 suite à une journée d'échanges techniques

100 % d'utilité !



Des REX sous différents formats



Journées d'échanges techniques (**4 replays**) :

- Format plateau TV (2022)
- Tables rondes et ateliers (pendant les Jet 2023, 2024, 2026)

Webinaires (**7 replays**)



Grands prix « préservation des captages d'eau potable »
(éditions 2021 et 2024) : **8 vidéos courtes** destinées aux **élus**

12 fiches retours d'expériences détaillés destinées aux
animateur·rices

Un réseau informé



#16 - Mai 2023

ACTUALITÉS DU RÉSEAU



Ne manquez pas notre prochaine rencontre

Il reste encore des places pour assister à ces 2 journées dédiées aux leviers mobilisables par les collectivités territoriales pour renforcer l'agriculture biologique.

[> Inscription](#)



Se former pour accompagner le changement

Vous souhaitez changer votre regard sur la façon d'animer une démarche territoriale ? Cette formation est faite pour vous ! Elle se tiendra du 18 au 20 novembre dans les locaux de l'OFB à Paris.

[> Inscription](#)



Revivez nos derniers événements

Tous les replays des derniers webinaires sont disponibles sur le portail technique de l'OFB.

[> Plus d'infos](#)

Voir toutes les actus sur notre site

Lettre d'infos (3 par an)

Flashs infos des calendriers des formations
courtes (2 par an)

03

**Transformer les
pratiques agricoles et
bâtir les filières de
demain**

Les intervenants

Bérengère THILL

*Chargée de mission eau
ECLA Lons Agglomération*



Régis THOMAZO

*Directeur
Syndicat Mixte du grand
Bassin de l'Oust*



Jean-Michel CHOQUET

*Vice-Président
Syndicat Mixte du grand
Bassin de l'Oust*



Lucretia LETOURNEUR

*Chargée de projet
Communauté Eau
Banque des Territoires*



UN CAPTAGE STRATÉGIQUE A PROTÉGER



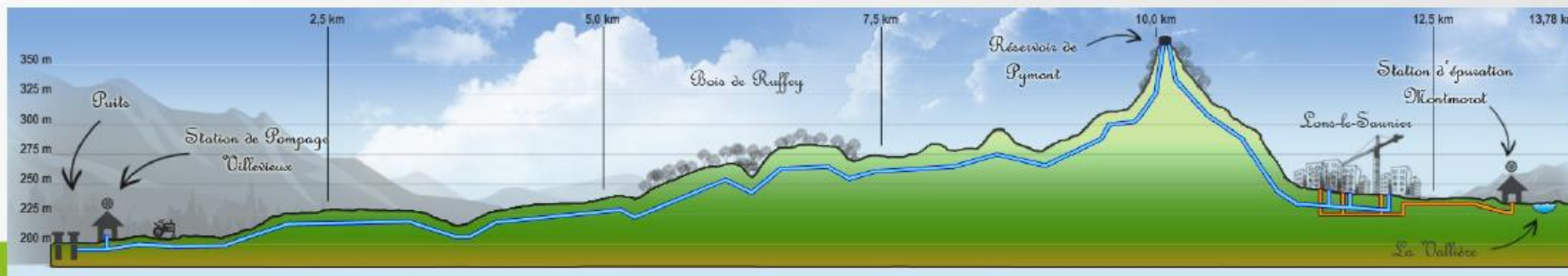
Un captage **prioritaire** et **stratégique** : en moyenne 67 % de l'alimentation en eau potable pour 28 000 habitants

=> 85 % en 2026

Des pressions agricoles persistantes : **nitrates**, **pesticides** et nouveaux **métabolites**

Une **nécessité** : faire évoluer durablement les systèmes agricoles pour protéger la ressource à la source.

La protection de l'eau nécessite de faire évoluer les pratiques, mais aussi les systèmes de production agricoles.





MOBILISER TOUS LES OUTILS ET LES LEVIERS DISPONIBLE

Portage politique
Formation
Accompagnement technique
Agriculteurs Collectif
Restauration collective
Opérateurs économiques
Débouchés économiques
Valorisation Animation BNI
Débouchés PSE **Eau**
Alimentation **Partenaires**
Minimis **Prix** PAT
Concertation **AB**
Réglementation
Stratégie foncière Echanges
Pérennité
Co-construction

MOBILISER TOUS LES OUTILS ET LES LEVIERS DISPONIBLE

Protéger la ressource en eau

Nitrates • Pesticides • Métabolites



Mobiliser tous les leviers d'action

DUP • Accompagnement technique • Animation • PSE/SPE • Foncier



Faire évoluer les systèmes agricoles

AB • Prairies • Réduction des phytos • Bas niveau d'intrants



Sécuriser les débouchés et la valorisation économique

Filières • Collecte • Transformation • Contractualisation • Marchés



Pérenniser les changements de pratiques agricoles

Des systèmes économiquement viables et une protection durable de l'eau.

Protéger durablement la ressource en eau, ce n'est pas seulement accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques.

C'est aussi construire les conditions économiques qui leur permettront de les maintenir dans le temps.



UN HISTORIQUE FORT

1992

Conventions agricoles : 20 ans – 12 exploitations – 220 ha protégés
(pas de maïs, développement des prairies et des bandes enherbées)



2000

Blé tendre bio : pain BIO pour la cuisine centrale
(GIE farine bio comtoise, meunier, boulanger)



2005

Filière bovine : éleveurs laitiers = réforme vaches montbéliarde
(achat sur pied par Cuisine Centrale)



2010

Maraîchage AB : création d'une légumerie à la cuisine centrale



2023

Chanvre • Luzerne • Blé dur



2026

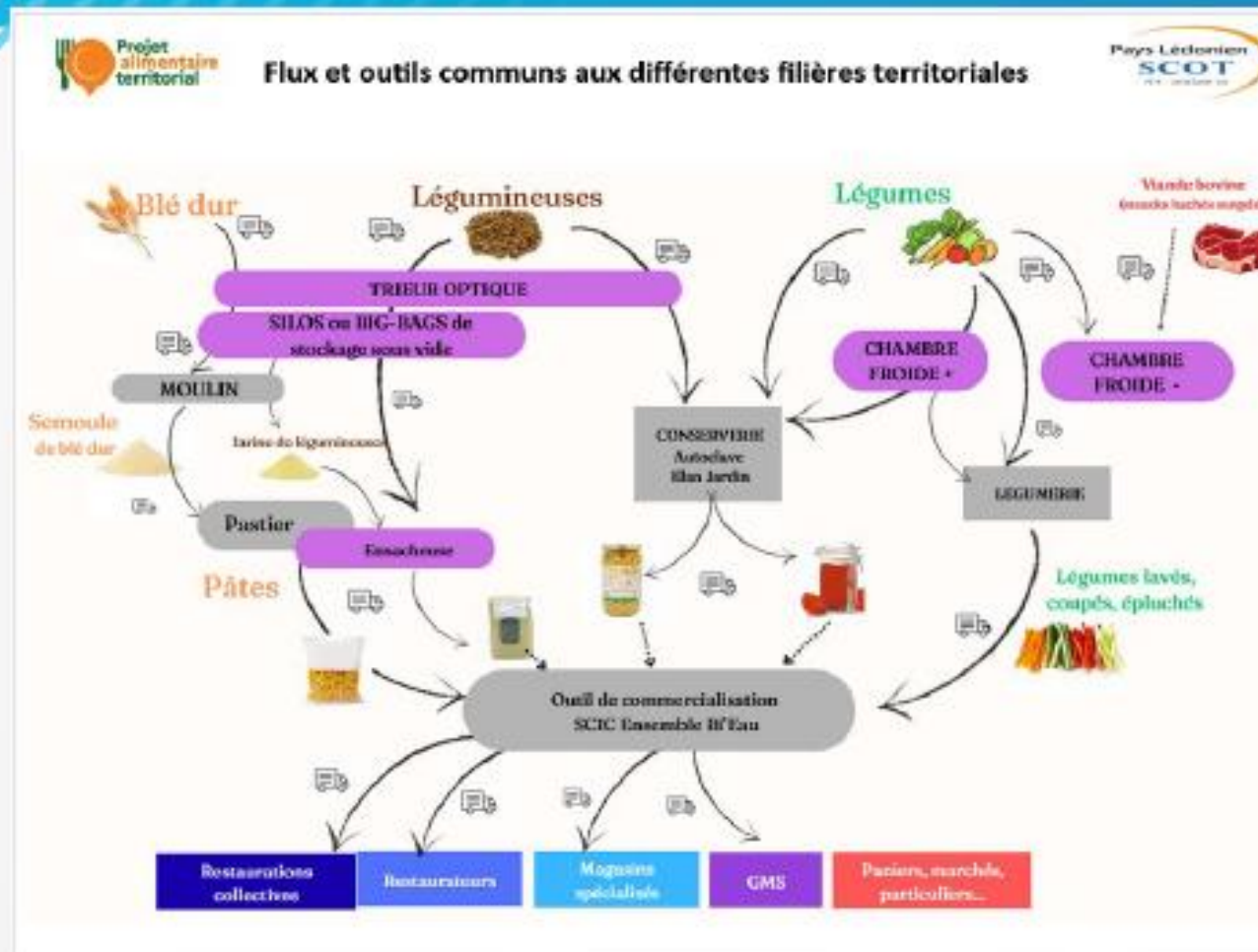
Premières pâtes bio et locales

+ Émergence d'un PAT
(2020-2021)

+ Création d'une SCIC
(2021)

LA FILIÈRE SCHÉMATIQUEMENT





Développer une filière nous confronte toujours aux mêmes enjeux :

COLLECTE • STOCKAGE • TRANSFORMATION • LOGISTIQUE • VOLUMES • CONTRACTUALISATION • DÉBOUCHÉS

Les intervenants

Bérengère THILL

*Chargée de mission eau
ECLA Lons Agglomération*



Régis THOMAZO

*Directeur
Syndicat Mixte du grand
Bassin de l'Oust*



Jean-Michel CHOQUET

*Vice-Président
Syndicat Mixte du grand
Bassin de l'Oust*

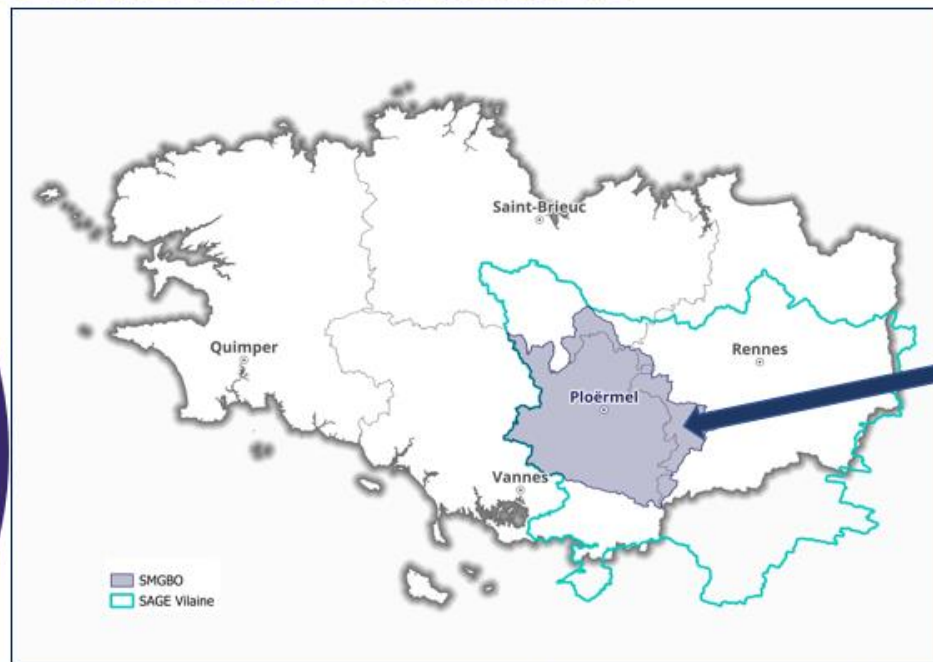


Lucretia LETOURNEUR

*Chargée de projet
Communauté Eau
Banque des Territoires*



LE TERRITOIRE DU SMGBO



7 BASSINS VERSANTS
SURFACE TOTALE : 285 000 HA
4 650 KM DE COURS D'EAU
11 EPCI
126 COMMUNES
169 000 HABITANTS
2 695 AGRICULTEURS
26 CAPTAGES DONT 4 « PRIORITAIRES »

UN OBJECTIF : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU, LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX AQUATIQUES



Syndicat Mixte
du Grand Bassin
de l'Oust



AU SERVICE DE LA RESSOURCE EN EAU... DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Accompagner les collectivités

Raisonnement l'entretien des espaces communaux
Animer la charte d'entretien des espaces verts
Former les agents
Présenter du matériel en action
Sensibiliser les habitants



Travailler avec les agriculteurs

Raisonnement la fertilisation et les traitements phytosanitaires
Lutter contre l'érosion et le ruissellement
Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
Diminuer les flux d'azote
Sensibiliser aux nouvelles pratiques



Le programme du SMGBO s'articule autour de 4 volets d'actions

Communiquer et sensibiliser

Vers les écoles et le grand public
Animer et organiser des animations scolaires
Animer la démarche « Entretien au Naturel »
Participer aux événements du territoire
Diffuser les résultats et les informations



Préserver, gérer et aménager les milieux

Bocage, zones humides, cours d'eau
Restaurer et gérer des cours d'eau
Préserver et planter des haies et talus
Protéger les zones humides et les cours d'eau
Animer le site Natura 2000 « Vallée de l'Arz »



Le SMGBO Pilote, Organise, Conseille, Anime et Accompagne

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR LE TERRITOIRE 2025-2027

Actions agricoles

Le SMGBO coordonne et anime le volet agricole, avec 6 maîtrises d'ouvrage associées :



Programme d'actions fondé sur le volontariat

Nitrates

Pesticides

Erosion-phosphore

Hydrologie

INDIVIDUEL

Diagnostic du système d'exploitation

Accompagnement
Rotation, système herbager,
désherbage mécanique...

Diagnostic Mesures Agro-
Environnementales et Climatiques
(MAEC)

COLLECTIF

Réunion, plateforme, démonstration
Thématiques variées
Agriculteurs, Jeunes Agriculteurs, scolaires,
ETA/CUMA, prescripteurs

Animation groupe échange

CAPTAGES

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE
CAPTAGE/AIRE D'ALIMENTATION DE
CAPTAGE (PPC/AAC)

En lien avec les PRPDE :
Animations spécifiques individuel et
collective
Rotation, fertilisation, désherbage
mécanique

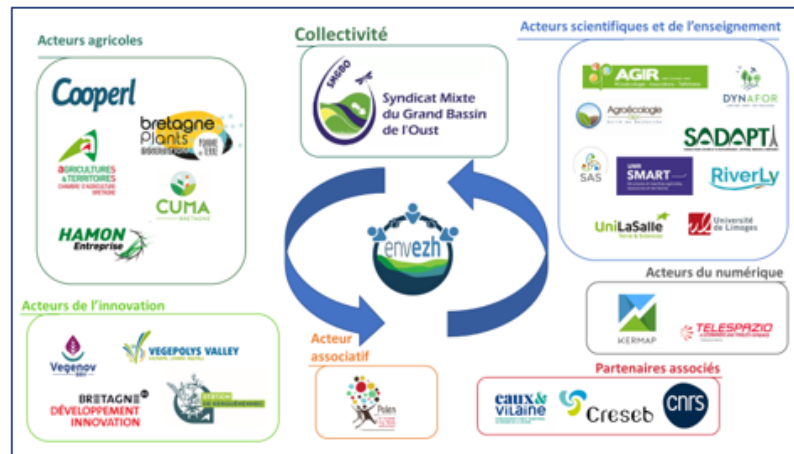
LE PROJET ENVEZH

UNE AMBITION : UNE RÉDUCTION MASSIVE DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE EN AGRICULTURE ET UN DÉPLOIEMENT ACCÉLÉRÉ DE L'AGROÉCOLOGIE

UN TERRITOIRE EN CENTRE BRETAGNE



UNE COOPÉRATION MULTI-ACTEURS



UNE SYNERGIE ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES

ENVEZH :

- MASSIFICATION ET CONCENTRATION D'INNOVATIONS « FILIÈRES » VISANT À RÉDUIRE LES USAGES DE PPS
SOIT 18 M€ SUR 2025-2030

ACCORD DE TERRITOIRE 2025-2030 :

- ACTIONS AGRICOLES LOCALISÉES SUR DES ZONES PRIORITAIRES
- TRAVAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES
- ACTIONS COLLECTIVITÉS
- EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
- BOCAGE
SOIT 12 M€ SUR 2025-2027



DES OBJECTIFS :

EAU PROPRE, SANTÉ ÉCOSYSTÈMES/HABITANTS, AGRICULTURE PERFORMANTE, MODÈLE RÉPLICABLE



Syndicat Mixte
du Grand Bassin
de l'Oust

04

**Le foncier, levier de
long terme pour
protéger les captages**

Les intervenants

Magali KRAEMER

*Responsable préservation et
gestion des ressources
SDEA Alsace Moselle*



Anne HUGUES

*Responsable des fermes
Terres de liens*



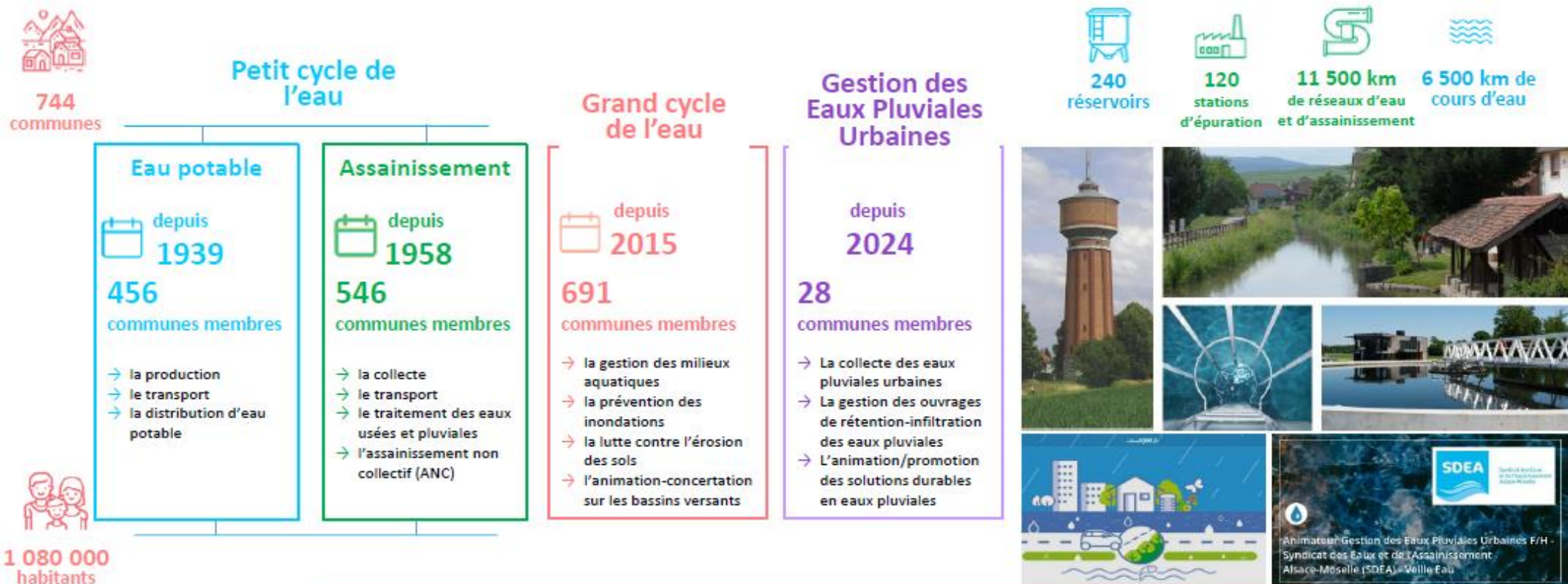
Florentin FESNIN

*Consultant senior Transition
Ecologique
SCET*



SDEA Alsace Moselle

Du petit au grand cycle de l'eau pour répondre à l'évolution des besoins et des enjeux des territoires d'Alsace-Moselle





Missions Eau SDEA



20 zones de captages et 2 BV de cours d'eau prioritaires : problématique produits phytosanitaires/nitrates. Dont certains sont aussi concernés par des enjeux EROSION/Coulées d'eau boueuses



1 binôme ELU / référent Mission eau



Début des actions en 2002 : aujourd'hui → 5 Missions **EAU**

2 missions **FONCIER + AIDES FINANCIERES**
Grâce à l'accompagnement de l'AERM

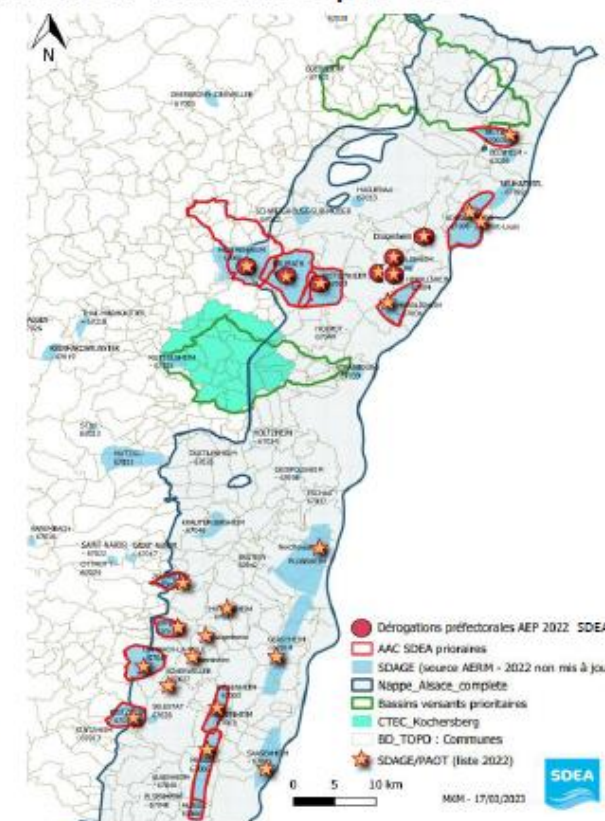


Objectifs: concilier agriculture viable et préservation durable des ressources en eau



Actions :

- Elaboration et Pilotage des **plans d'action territoriaux** de préservation des ressources,
- **Coordination** des acteurs locaux et déploiement de **projets cohérents avec les politiques locales**



Stratégie SDEA

Pour préserver les ressources en eau



Déterminer les origines des pollutions pour **accompagner et cibler aux mieux les actions** (Suivi qualité, étude hydrogéologique, diagnostic Erosion sur les bassins versants)

Axe 1 :
Connaissance
des territoires

Axe 2 :
Concertation et
Communication



Dialoguer et communiquer pour informer, trouver un consensus et bâtir des **plans d'actions concertés et partagés** (réunions, animations locales, édition de revues)



Développer des outils fonciers et financiers pour **engager une transition et pérenniser les actions** (conventionnement, boîtes à outils adaptables aux projets, partenariats avec acteurs du foncier agricole ...)

Axe 4 :
Aménager le
territoire et
pérenniser les
actions

Axe 3 :
Changement de
pratiques et
systèmes
agricoles



Donner les clés pratiques et techniques pour **Permettre aux exploitants d'adapter leurs pratiques et les assolements cultureaux** (journées technique, partenariats avec les filières amont/aval ...)

DETAILS DES ACTIONS ET RESULTATS OBTENUS

Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions



> La boîte à outils fonciers



Réorganiser le parcellaire : diagnostics foncier SAFER et AFAF (Aménagements fonciers agricoles et forestiers) ...



30 ha acquis pour préserver les milieux

Pérenniser via des ORE - Obligations Réelles Environnementales
4 ORE signées

Acquérir et contractualiser des BRCE (baux ruraux à clauses environnementales) : Vigifoncier, préemption SAFER, candidature SDEA

1,5 ha en BRCE en 2023



Pérenniser les actions

Accompagner les Communes dans la mise en œuvre des outils fonciers : Droit de préemption Urbain, renouvellement bail/BRCE, biens sans maîtres ...



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Surveillance des ventes (1)



Digifoncier
Grand Est

Veille foncière

safer
Grand Est



Veille Vigifoncier (2025)

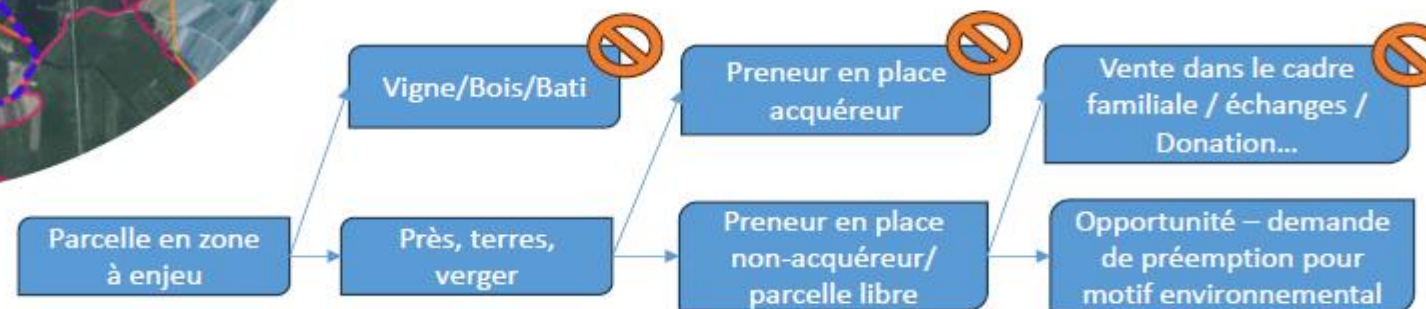
De 149 communes suivies à 129:

- ❖ 62 communes en captage
- ❖ 23 communes du BV Souffel
- ❖ 44 communes BV Seltzbach (juillet-décembre)
- ❖ EP 9 300€ + 10 050€ financés à 80% par l'AERM



764 ha vendus en 2025 sur les communes suivies

- ❖ 454 ha en zone à enjeu
 - ❖ 207 ha en près, terres, verger
 - ❖ 62% preneur en place acquéreur, 21% exploitant non-acquéreur, 8% libre, 6% dossiers échanges/familial
 - ❖ 4ha – libre en zone à enjeu



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Surveillance des ventes (2)



Veille Vigifoncier

Focus sur quelques opportunités:

Muttersholtz – suite préemption sollicitée en 2024 – acquisition par la commune en 2025
37 ares en bordure de zone agricole

Hunspach – préemption sollicitée en 2025 – acquisition par la commune en 2026
61a27ca
Appel à candidature en mars 2026



Appel à candidature de la SAFER

Focus sur quelques opportunités

Gerstheim : Eau potable

- 24a30ca en PPR/PPE
- Maintien de prairie et exploitant en place via BRCE
- Validation SDEA Juin 26
- 1400€+420€ frais

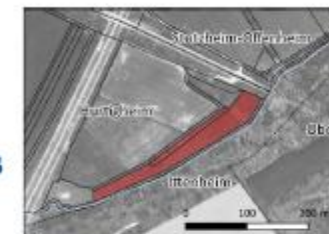


Hoffen : GEMA

- 6a95ca et 7a79ca
- 2 acquisitions en bord de cours d'eau
- Validations SDEA en février 2026
- 1400€ dont frais

Hurtigheim : GEMA

- 80a68
- Désistement au profit du FARB



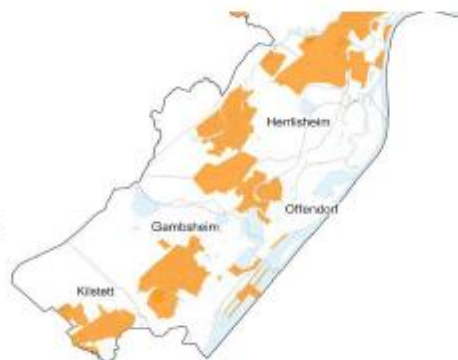
Droit de préemption urbain- DPU

Focus sur quelques opportunités:

Kintzheim – vente d'une parcelle agricole – 1ha
Mise en place d'une ORE – cultures BNI

Offendorf – acquisition systématique en PPR – à ce jour pas de mise en place de BRCE

Mommenheim ou Herrlisheim – échange et amiable sur les parcelles en vente



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Diagnostic foncier (SAFER)

SDEA



Diagnostic Foncier de Herrlisheim

- Réalisation du diagnostic foncier 2022-2023 – finalisation en 2024
- Elaboration et mise en place d'un plan d'action foncier
- 2025-2026 : Poursuite d'une opportunité foncière sur du foncier communal

Coût = 32 000 euros HT (80% aides AERM) : 23 agris, 46 propriétaires, réunions et rapport)

- ✓ 2025 – Cession d'une exploitation agricole hors cadre familiale sur le ban de Offendorf – exploitant 50ha de foncier communal hors du PPR de Offendorf
- ✓ **Objectif : déplacer 16ha de foncier communal en zone de captage et sortir le foncier privé puis mise en place d'un BRCE**
 - ✓ Rotation 100% BNI et interdiction des pesticides à risques de la liste SENS
- ✓ Accord de méthode avec les exploitants
- ✓ 2026 – rencontre de tous les propriétaires privés



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions *Aménagement Foncier Agricole Forestier*



AFAFE de Mommenheim, Wittersheim et Schwindratzheim

➤ 12,95ha en cours d'acquisition pour 2026

- Ouvrages mixtes : 3ha84
- Renaturation du Minversheimerbach et du Rissbach : 3ha51
- Erosion – AHD : 1ha76
- Ouvrage de rétention : 3ha84
- Bandes enherbées : 0ha41

➤ Prise de possession temporaire fin 2022

➤ Clôture de l'AFAFE le 10 octobre 2024

➤ Suite :

- AF propriétaires
- Demande d'aide AERM
- Validation élus
- Rédaction de l'acte en cours
- Travaux



Coût = 242 000 euros (valeur vénale + éviction agricole) – 80% aide AERM



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Obligations Réelles Environnementales (1)



Les ORE : Contrat de droit privé issu de la loi biodiversité

Critères		Nombre de points
Contraintes	Contraintes modérées (agriculture biologique, cultures à bas niveau d'impact, agroforesterie, couverture maximale des sols)	30
	Contraintes fortes (comme la haie, la prairie ou le cumul de plusieurs niveaux de contraintes)	60
Localisation de la parcelle	Favorable = parcelle en Aire d'Alimentation de Captage / parcelle contributive à la pollution par ruissellement / parcelle provoquant des coulées d'eau boueuses	30
	Très favorable = parcelles en Périmètre de Protection Rapprochée / zones d'infiltration préférentielle / lit majeur de cours d'eau	60

Corrélation du nombre de points à la valeur vénale :

Nombre de points obtenus au total	% de la valeur vénale versé en une fois à la signature du contrat				
	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans
60	24 %	40,5 %	60 %	82,5 %	108 %
90	26 %	43,5 %	64 %	87,5 %	114 %
120	28 %	46,5 %	68 %	92,5 %	120 %

ORE propriétaire/exploitant

- Durée de 20 à 60 ans
- Paiement selon les prescriptions et la contributivité de la parcelle
- Paiement au titre de la propriété
- VV : valeur du marché

Intégration VERGER SANS VOCATION ECONOMIQUE

- Propriétaire non exploitant, profession non agricole
- Parcelle de verger enherbée
 - Contractualisation d'une ORE **sans compensation financière** avec un **propriétaire non exploitant agricole** sur un terrain non exploité de manière professionnelle



CONTRE PARTIE : plantation d'arbre, haie, création de mare par le SDEA

Intégration FONDATION OU ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

- Propriétaire = fondation ou association reconnue d'utilité publique
 - Contractualisation d'une ORE avec **l'association / la fondation, sans compensation financière**



Evolution du dispositif en CP du 28/11/2024:

- Avec des particuliers non-exploitants agricoles - vergers
- Avec des associations/fondations d'utilité publique

Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Obligations Réelles Environnementales (2)



Mussig

Éléments de contexte:

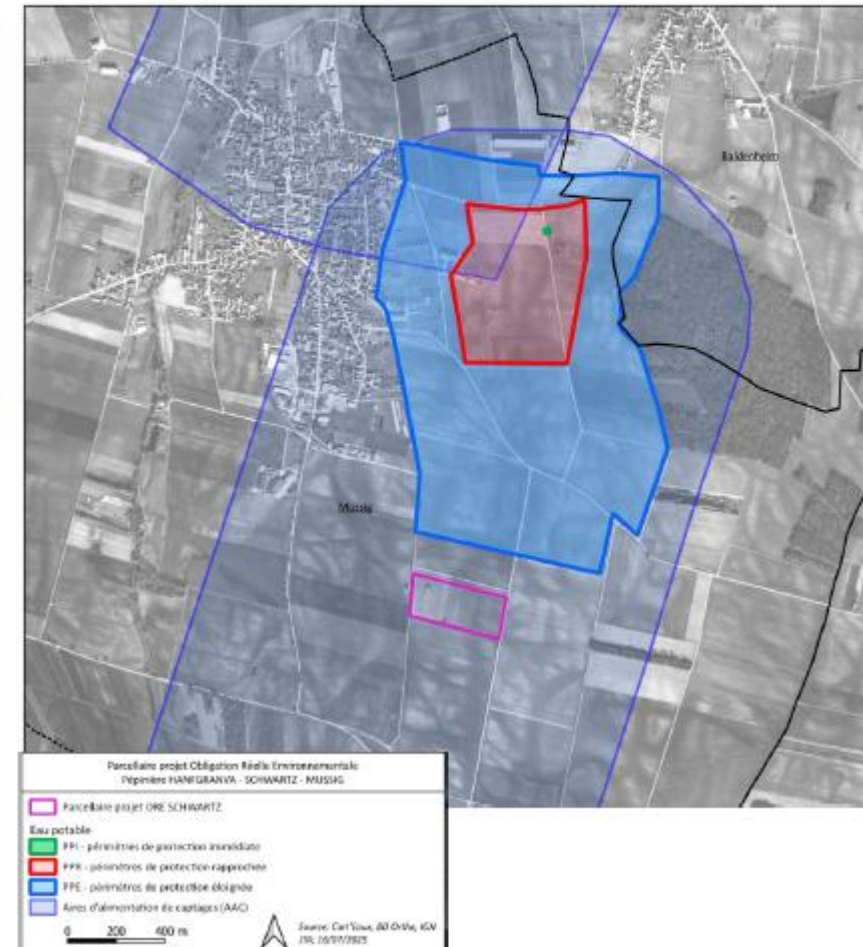
- Création de l'entreprise en 2021 « Pépinière du Hanfgranva »
- Pépinière certifiée Végétal Local + terres agricoles en agriculture biologique
- En 2024, reprise en exploitation de 5ha dans l'AAC de Mussig et conversion en bio (1ha en cours de reprise – novembre 2026)
- Plantation de haie / agroforesterie
- Production de leurs graines d'engrais vert
- Projet de production d'arbre « Baliveau » (arbre de plus grande taille)

Proposition d'une ORE pour le maintien des parcelles en bio, des haies et des alignements d'arbres situés dans l'AAC de Mussig, captage prioritaire sur 4ha94



Localisation	Clauses	Contraintes	Total pts
Favorable Aire d'alimentation de captage 30 pts	Maintien de haie, arbre et agriculture biologique	Fortes 60 pts	90

Simulation (Lot 1 - parcelles AB+Agroforesterie)					
Durée	%VV	Surface (ares)	Montant total	AERM (80%)	SDEA (20%)
20 ans	26%	494,8	9 005 €	7 204 €	1 801 €
30 ans	44%		15 067 €	12 053 €	3 013 €
40 ans	64%		22 167 €	17 734 €	4 433 €
50 ans	88%		30 307 €	24 245 €	6 061 €
60 ans	114%		39 485 €	31 588 €	7 897 €

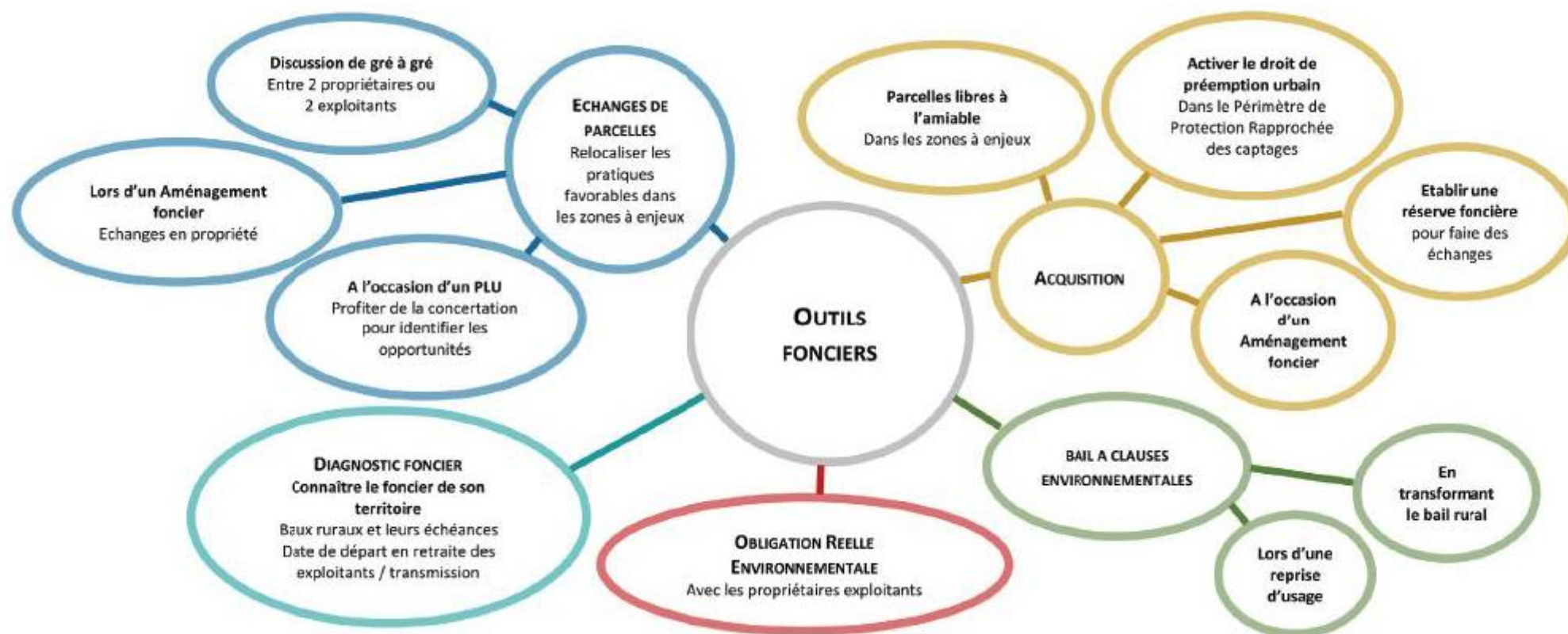


Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Foncier communal - accompagnement



Connaître le foncier de sa commune : Connaître la surface, la forme d'exploitation et les volontés des exploitants → anticiper et accompagner la transmission



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

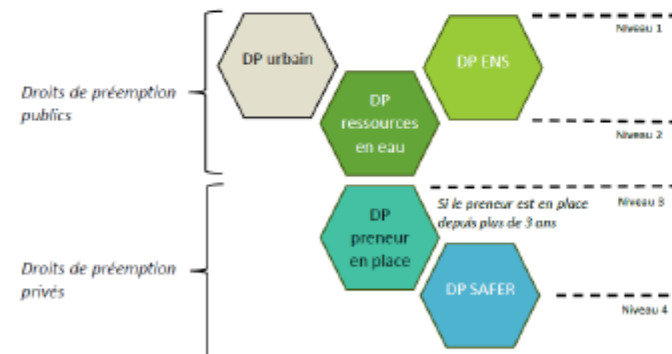
Foncier communal - accompagnement



Objectif : donner les informations, accompagner et donner l'opportunité de créer les conditions pour préserver les ressources en eau sur les parcelles communales ou intercommunales

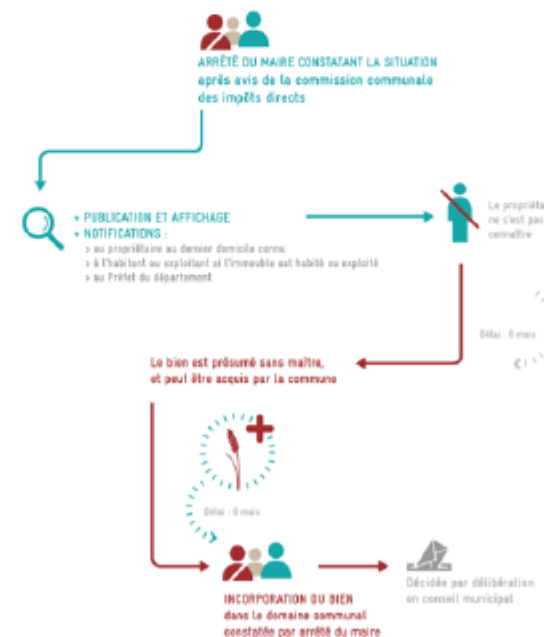
Les Droits de Préemption (DP)

Hierarchie des droits de préemption publics/privés



L'exonération de Taxe Foncière (PFPNB) pour les Bio et ORE

Les Biens sans Maîtres



Zoom

REGULARISER UN BAIL VERBAL

L'écrit est primordial pour donner au bail rural un début et une fin, anticiper les renouvellements et les échéances à respecter pour l'insertion des clauses environnementales.

Comment déterminer la date de démarrage d'un bail verbal ?

Toute contrepartie onéreuse à la mise à disposition entraîne la qualification en bail rural :

- Paiement d'un fermage,
- Echanges en nature (octroi d'une part de la production, entretien d'une autre parcelle en contrepartie, etc.).

Pour déterminer la date de démarrage du bail verbal, il faut retrouver la date du premier versement, qu'il soit financier ou en nature. Les règlements par chèque, virements bancaires ou postaux ne sont retenus que s'ils font référence à la nature du contrat et à l'identification des parcelles louées.

C'est au fermier d'en apporter la preuve. Toutefois, si cette date n'est pas déterminable, il est fréquent que la date du dernier remboursement soit prise en compte.

En général, la date de démarrage est fixée au 11 novembre, date officielle de démarrage de l'année culturale.

Les Baux Ruraux

-20%	-30%
<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'usage de pesticides chimiques - Pas de contrainte de fertilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'usage d'intrants chimiques (pesticides et engrais) - Engrais organiques autorisés
-40%	-50%
<ul style="list-style-type: none"> - Prairie permanente - Interdiction d'usage de pesticides chimiques - Pas de contrainte de fertilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Prairie permanente - Interdiction d'usage d'intrants chimiques (pesticides et engrais) - Engrais organiques autorisés
-60%	-70%
<ul style="list-style-type: none"> - Cultures récoltables sans intrants (ni pesticides, ni amendements chimiques ou organiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prairie permanente ou ouvert permanent sans intrants (ni pesticides, ni engrais chimiques ou organiques) ≠ Contraintes de fauche - Cultures non récoltables sans intrants

Grille SDEA réduction fermage BRCE



magali.kraemer@sdea.fr

Les intervenants

Magali KRAEMER

*Responsable préservation et
gestion des ressources
SDEA Alsace Moselle*



Anne HUGUES

*Responsable des fermes
Terres de liens*



Florentin FESNIN

*Consultant senior Transition
Ecologique
SCET*





Le Mouvement Terre de Liens - Objectifs

Protéger les terres agricoles sur le long terme

Préserver les ressources (eau, biodiversité, sol)

Installer des agriculteurs et agricultrices bio pour une alimentation locale

Mobiliser les citoyen.ne.s

Impliquer les élu.e.s



188

SALARIÉ · ES



23 070

ACTIONNAIRES CITOYEN · NES

1720

BÉNÉVOLES
PARTOUT EN FRANCE

11 205

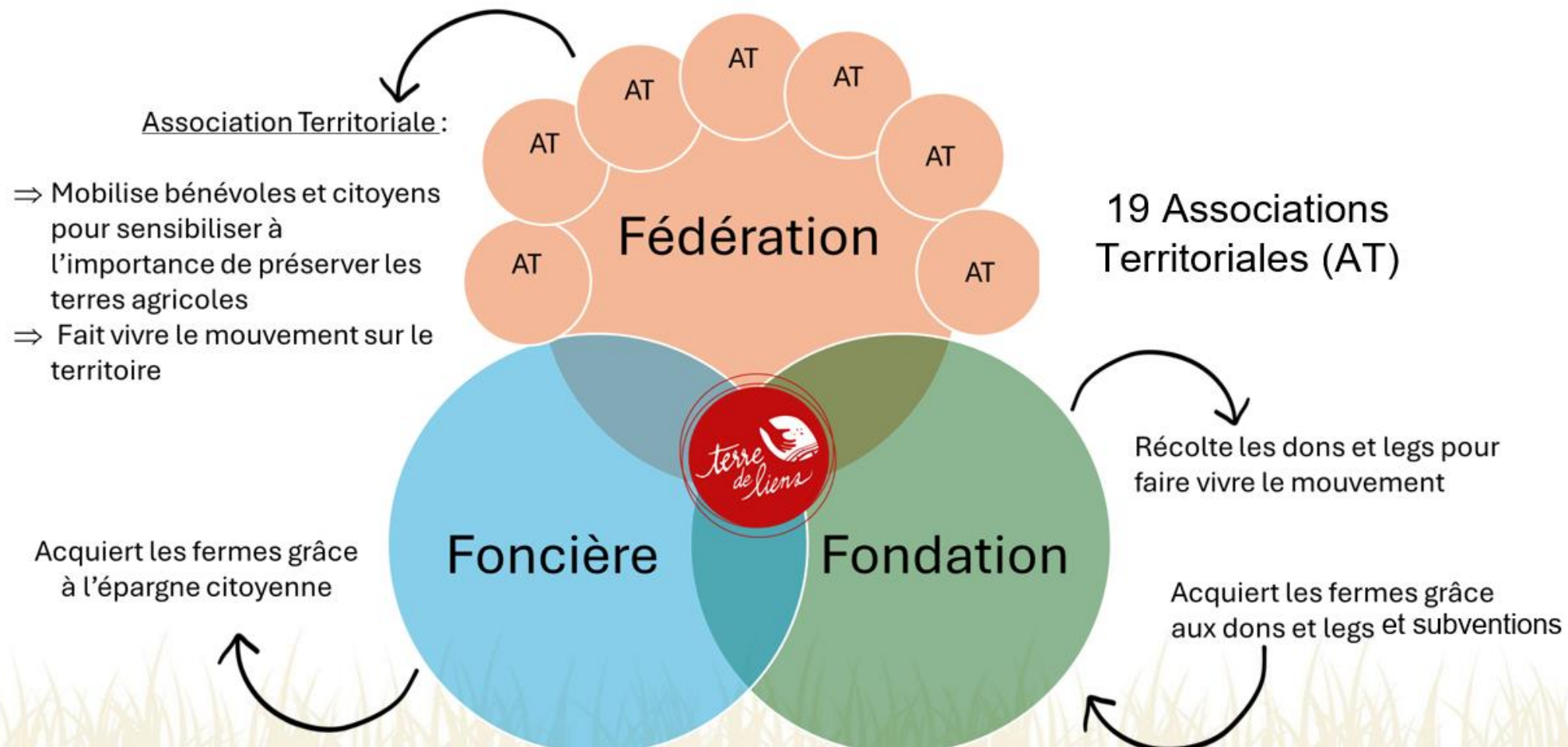
ADHÉRENT · ES

14 415

DONATRICES
ET DONATEURS



Le Mouvement Terre de Liens - Fonctionnement





La Foncière Terre de Liens

- Structure d'investissement solidaire créée en 2007
- Mission sociale : acheter des terres et du bâti agricole pour les mettre à **bail rural avec clauses environnementales**
- Deux principaux objectifs : **préserver les terres agricoles et faciliter l'installation en agriculture biologique.**
 - un des principaux outils du projet de Terre de Liens.
- **Engagement à ne pas revendre les terres et à maintenir leur vocation agricole** : une garantie pour les actionnaires que leur épargne préserve les biens acquis sur le long terme ; une sécurité pour les fermiers exploitants.



La Fondation Terre de Liens

Création en 2013, **Fondation reconnue d'utilité publique** : préservation du foncier agricole et naturel sur le très long terme.

Engagement à ne jamais revendre les terres agricoles

Acquisition de fermes par donations, legs et subventions publiques (Agences de l'eau, collectivités) pour préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité et favoriser une alimentation bio et locale.

Développement de **programmes** sur les fermes : biodiversité, énergie renouvelable, adaptation au changement climatique



Les Fermes Terre de Liens

450 fermes :

- 394 Foncière
- 44 Fondation
- 12 Foncière / Fondation

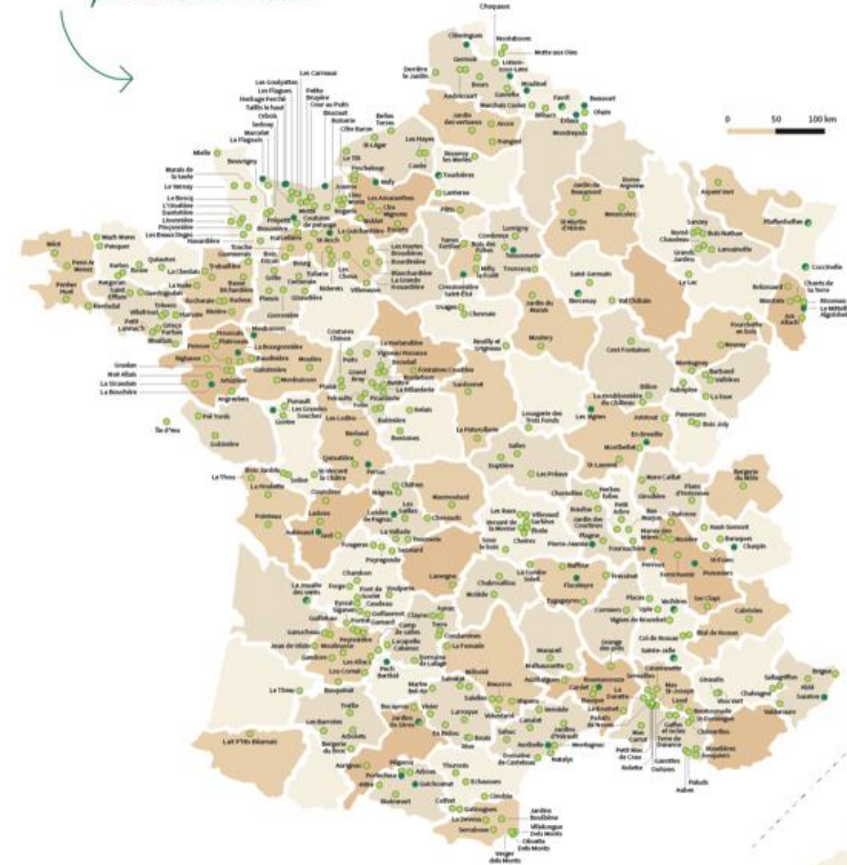
14 207 hectares en AB

- 524 bâtiments, 134 logements
- 905 fermiers et fermières

Pôle fermes : acquisition, gestion locative et patrimoniale

TERRE DE LIENS

des fermes partout en France



Terre de Liens achète des fermes
(collecte, achète, met à bail et veille à l'usage)

- Acquisition par la Foncière grâce à l'épargne solidaire
- Acquisition par la Fondation grâce aux dons, donations et legs
- Co-acquisition Foncière / Fondation grâce à l'épargne et aux dons

Il n'y a pas de fermes en Corse pour le moment



Acquisitions pour préserver la ressource en eau

1ere ferme achetée sur une Aire d'Alimentation de Captage en Normandie :

2013 : partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)

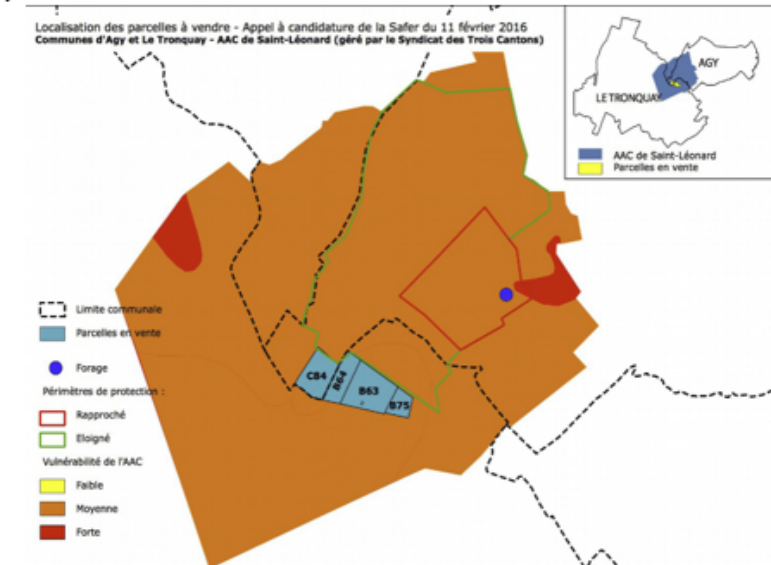
Travail avec Syndicat d'eau, Safer, Gab, Bayeux communauté

2015 : acquisition de 4,4 ha mis à bail à 1 éleveur laitier bio

2016 : acquisition de 5,7 ha mis à bail à 1 autre éleveur laitier bio

→ **3 nouvelles fermes acquises entre 2018 et 2021** grâce au financement de l'Agence de l'eau Seine Normandie :

- Saint Roch à Argentan (28 ha sur le PPR)
- La Flaguais à Isigny (74 ha sur l'AAC)
- Le Nofy à Bourg-Achard (50 ha sur l'AAC)



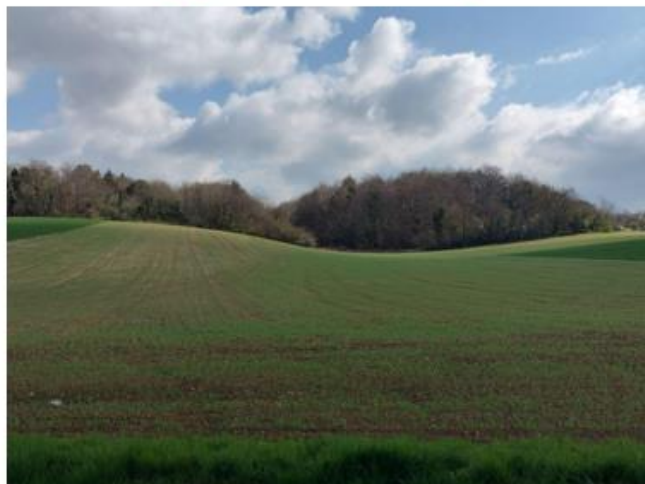
Fiche Récolte (retour d'expérience) :

[Installation en agriculture biologique sur une zone de captage d'eau potable à Agy-le Tronquay \(14\) - Centre de Ressources](#)



Acquisitions pour préserver la ressource en eau

Développement des partenariats avec les Agences de l'eau :



La ferme des Samares en Lorraine, grâce au financement de l'Agence de l'eau Rhin Meuse
110 ha au total, dont 60 ha situés sur l'AAC, installation en porc plein air et céréales bio

La ferme de la Lézinière dans la Vienne, grâce au financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
44 ha situés sur l'AAC, maintien d'une ferme bio en élevage ovin, maraichage et poules pondeuses





Gestion pour préserver la ressource en eau

Baux ruraux environnementaux (BRE)

Clause obligatoire : agriculture biologique (15 ° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

Autres clauses en fonction des enjeux “eau” en présence :

- Apport raisonné de fertilisants organiques (restitution de la matière organique au sol via les résidus de culture, les cultures intercalaires...)
- Couverture permanente du sol, rotations, cultures intermédiaires
- Plantation et/ou entretien d'infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées...)
- Diversification des assolements (rotation 4 ans minimum, légumineuses)
- Non retournement des prairies

Etat des lieux d'entrée : inscription des enjeux, nature du sol, IAE... en annexe du bail

→ **Expertise de Terre de Liens sur les BRE : plus de 450 baux actifs**



Gestion pour préserver la ressource en eau

Obligations Réelles Environnementales (ORE)

1ère ORE signée en 2016 pour des enjeux biodiversité dans la Vienne

ORE en cours d'élaboration avec le Syndicat d'eau en Alsace pour l'enjeu préservation de la ressource eau

Outil non obligatoire si Terre de Liens propriétaire car préservation du foncier sur le très long terme, en général cahier des charges Safer 20 ans minimum et BRE 9 ans renouvelable → garanties suffisantes

Intérêt du co-contractant : collectivité publique, établissement public ou personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

La Fondation Terre de Liens peut être co-contractante si pas propriétaire.

→ **Un outil en cours d'expérimentation à Terre de Liens**



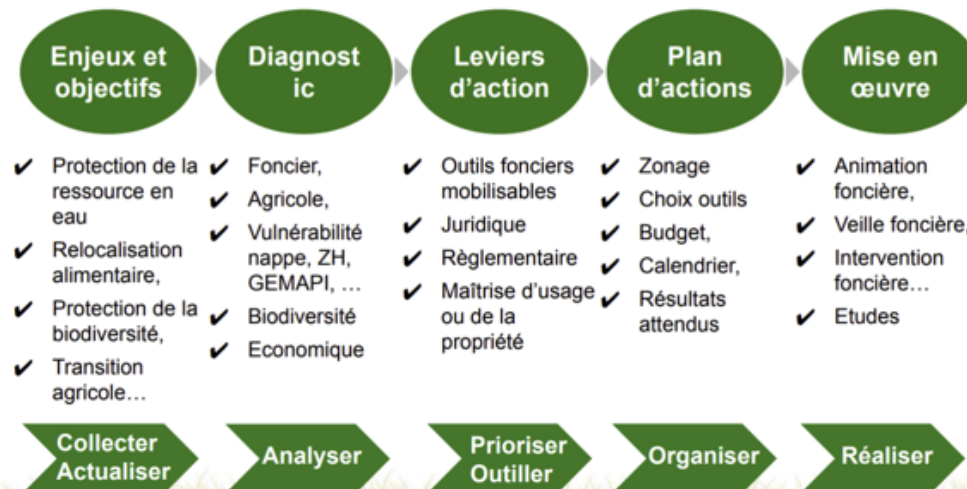


Accompagnement des collectivités

Une stratégie foncière élaborée sur le territoire

Les Associations Territoriales et la Fédération Terre de Liens peuvent accompagner les collectivités à élaborer une stratégie foncière, avec les autres acteurs (Safer...)

Qu'est-ce qu'il y a dans une stratégie foncière ?



Exemple d'accompagnement par l'AT : Evreux Porte de Normandie

- Diagnostic foncier
- Réunion publique par AAC pour informer propriétaires et exploitants
- Ciblage du foncier en zone très prioritaire pour analyse du contexte à la parcelle et proposition de démarches au cas par cas.



Accompagnement des collectivités

Une veille foncière coordonnée

Opportunités d'acquisition de foncier sur zones de captages : importance de connaître le marché foncier, les transmissions d'exploitation...

Des porteurs de projet identifiés

Travail multi-partenarial sur le territoire (TDL, Safer, Chambre d'agriculture, Adear, Gab...) pour accompagner des installations en bio

Pour aller plus loin :

Séminaire Récolte #6 : « Gérer l'eau en tant que collectivité territoriale, quel levier représente le foncier agricole ? » le 17 septembre 2026 en replay ici :

https://www.youtube.com/live/GgIKgC_4zh8



Centre de ressources et Objectif Terres



Fiches Récolte, documentation et parcours
collectivités :
ressources.terredeliens.org



Annonces de foncier avec une alerte si la
commune est située sur une AAC :
objectif-terres.org



Merci pour votre attention !

Contacts

- Associations Territoriales Terre de Liens :
<https://terredeliens.org/national/les-associations-territoriales-terre-de-liens/>
- Fondation Terre de Liens : Anne Hugues, responsable des fermes
a.hugues@terredeliens.org

Les intervenants

Magali KRAEMER

*Responsable préservation et
gestion des ressources
SDEA Alsace Moselle*



Anne HUGUES

*Responsable des fermes
Terres de liens*



Florentin FESNIN

*Consultant senior Transition
Ecologique
SCET*



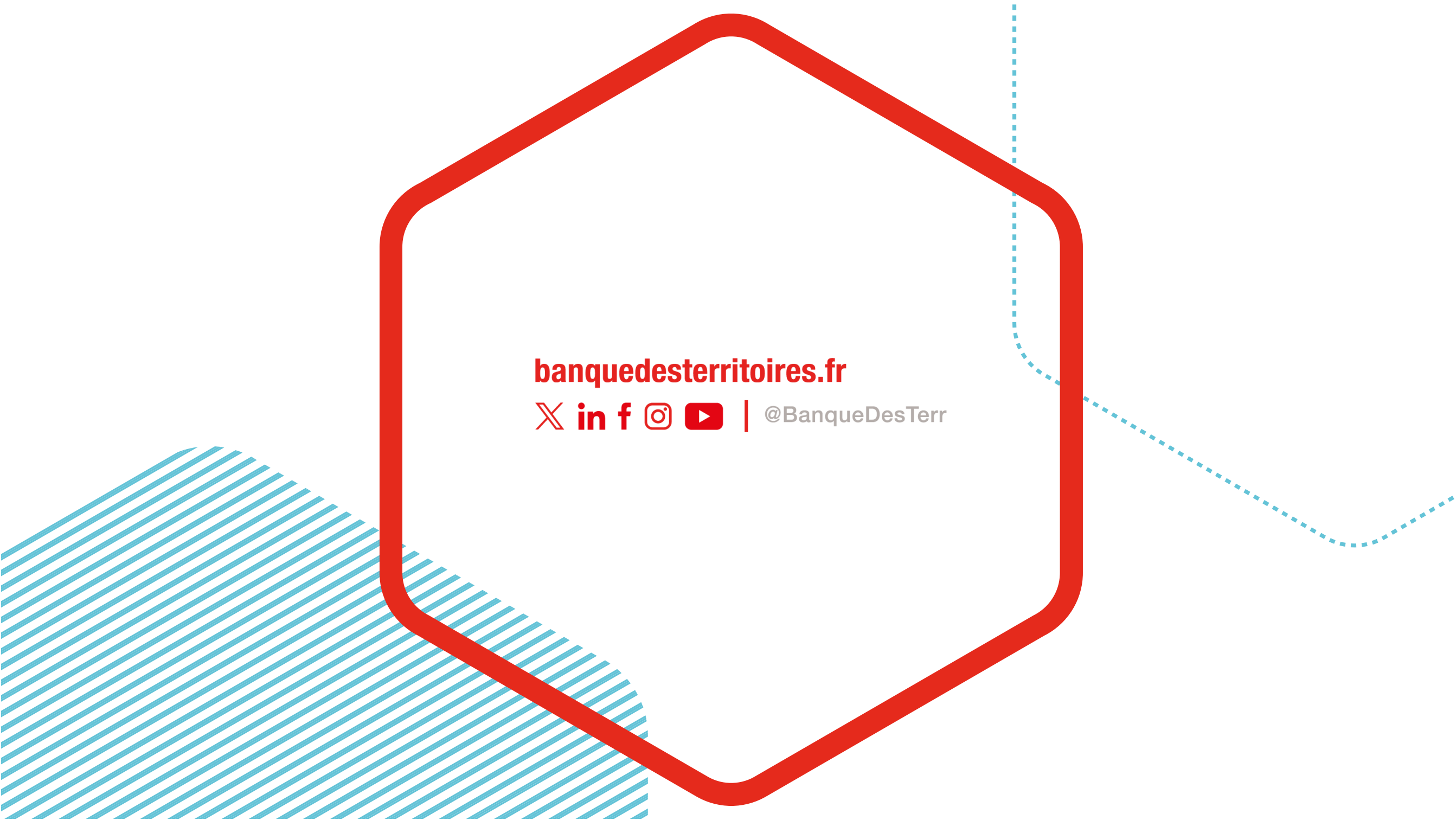
05

Conclusion

Solène LE FUR

*Directrice du programme
Aquagir
Banque des Territoires*





banquedesterritoires.fr

 **in f**   | @BanqueDesTerr